



# PRIMES LIÉES À LA PERFORMANCE

À partir de cadet, les athlètes pourront être récompensés en fonction du niveau atteint selon les critères FFA :

- **2 performances** doivent être réalisées pour valider un niveau sauf dans le cas du semi-marathon et du marathon où une seule performance suffit.
- **Les cross** peuvent également permettre de valider ces niveaux.

Ainsi, dans le cadre du versement des primes :

- Ces performances doivent être réalisées **entre le 1 septembre et le 31 aout** de la saison concernée.
- **L'athlète doit être présent à l'Assemblée Générale pour être récompensé, à l'exception de cas de force majeure (maladie, ou événement exceptionnel).**

Pour que la récompense soit intégrale, l'athlète **doit honorer toutes sélections** à une épreuve en équipe **(par honorer, on entend respecter la sélection du sélectionneur, et non uniquement la présence)**. En cas de non-participation à l'une de ces sélections alors que l'athlète est sollicité, **une retenue de 20% sera appliquée en cas d'absence par sélection**. En cas d'absence aux deux tours des interclubs (compétition majeure pour le club), la retenue sera de 50%.

**En cas de mutation dans un club du Grand-Est, (par mutation, on entend que l'athlète change de club) l'année qui suit la saison concernée pour des raisons purement sportives, l'athlète ne se verra pas versé de prime.**

Il est également demandé aux athlètes de courir avec le maillot du club même lors des compétitions hors championnat. En cas de manquement régulier à cette « règle », le comité se réserve le droit, après avertissement, d'appliquer également une retenue sur le montant de la prime.

## Montant des primes

IR4 : 120€	IR3 : 150€	IR2 : 190€	IR1 : 230€
N4 : 280€	N3 : 330€	N2 : 390€	N1 : 450€
IB : 520€	IA : 600€		